



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2018-066

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2018

# Sommaire

## **DDCSPP12**

12-2018-07-02-001 - Arrêté portant nomination des personnalités qualifiées du collège départemental consultatif de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du département de l'Aveyron (2 pages)

Page 3

DDCSPP12

12-2018-07-02-001

Arrêté portant nomination des personnalités qualifiées du  
collège départemental consultatif de la commission  
régionale du fonds pour le développement de la vie  
associative du département de l'Aveyron



PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION  
DES POPULATIONS

Arrêté n° 20180702-01 du 02 juillet 2018

Objet : Arrêté portant nomination des personnalités qualifiées du collège départemental consultatif de la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du département de l'Aveyron.

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de Préfète de l'Aveyron ;

Vu le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative et notamment son article 7 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

- A R R E T E -

**Article 1** : La préfète du département de l'Aveyron, ou son représentant, assure la présidence du collège.

**Article 2** : Sont désignés membres du collège départemental pour une durée de 5 ans, en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative :

1° Sur proposition du Mouvement Associatif de la région Occitanie :

- Monsieur Camille BRIANCON

2° Sont également désignées :

- Monsieur Bruno HOULES
- Madame Marie-Josée MOYSSET
- Madame Marie-Lise TICHIT

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 2 juillet 2018

La Préfète,



**Catherine Sarlandie de La Robertie**